

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 septembre 2012**

Délibération n° 2012-3205

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Germain au Mont d'Or

objet : Mise en conformité du système d'assainissement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Ferraro

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 31 août 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pilon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Albrand (pouvoir à M. Lévêque), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), M. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Jacquet), M. Gillet (pouvoir à M. Augoyard), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Martinez), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine).

Absents non excusés : MM. Barral, Dumas, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 10 septembre 2012**Délibération n° 2012-3205**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Saint Germain au Mont d'Or

objet : **Mise en conformité du système d'assainissement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Datant du début des années 1960, la station d'épuration de Saint Germain au Mont d'Or est aujourd'hui vétuste. Son fonctionnement est globalement satisfaisant par temps sec, mais plus problématique par temps de pluie. Elle fait donc l'objet d'un programme de rénovation dont l'objectif est de garantir la conformité réglementaire du système d'assainissement au regard de la directive n° 91/271/CEE sur les eaux résiduaires urbaines. La Communauté urbaine de Lyon a été mise en demeure de procéder à la mise aux normes du système d'assainissement (arrêté préfectoral n° 2007-3982 du 5 juillet 2007) avant le 31 décembre 2011.

Dans le cadre de l'exécution des travaux de mise aux normes, des sujétions techniques imprévues sont survenues en fin d'année 2011 : lors des opérations de terrassement et de soutènement d'un talus, nécessaires à l'implantation des ouvrages de traitement à réaliser, des éboulements ainsi qu'une déformation anormale d'une paroi de soutènement en cours de réalisation se sont produits.

A ce jour, 2 952 900 € HT ont déjà été individualisés en dépenses à partir de l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement, sur l'opération n° 2P19O1994 Station d'épuration à Saint Germain au Mont d'Or à charge du budget annexe de l'assainissement par délibération n° 2011-2195 du Conseil du 18 avril 2011.

Une demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme est, aujourd'hui, nécessaire pour prendre en charge les dépenses supplémentaires de travaux et d'études générées par ces imprévus.

Le montant global de l'opération s'élèverait à 4 M€ HT en dépenses dont 3,5 M€ HT de travaux. Compte tenu des individualisations déjà décidées, il est proposé une individualisation complémentaire de 1 100 000 € HT en dépenses portant ainsi le montant total de l'autorisation de programme individualisée à 4 052 900 € HT en dépenses ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite des travaux pour la mise en conformité de la station d'épuration de Saint Germain au Mont d'Or.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement, sur l'opération n° 2P19O1994 individualisée le 18 avril 2011.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 1 100 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement, selon l'échéancier suivant :

- 550 000 € HT en 2012,

- 550 000 € HT en 2013.

Le montant de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 4 052 900 € HT en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2012.